

## RÉSUMÉ

### RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 13-2022

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

- QUE**, lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le règlement de concordance numéro 13-2022 ayant pour objet de modifier le plan « Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation » du règlement numéro 20-90 relatif au plan d'urbanisme;
- QUE** le règlement de concordance numéro 13-2022 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 26 octobre 2022;
- QUE** le règlement de concordance numéro 13-2022 est entré en vigueur le 26 octobre 2022, suite à la délivrance du certificat de conformité par M. Jean Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE** tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville.

## RÉSUMÉ

Le règlement numéro 13-2022 modifie le règlement numéro 20-90 relatif au plan d'urbanisme afin d'agrandir les limites du périmètre urbain de la Ville de La Pocatière. Cette modification est requise à la suite de l'adoption par la MRC de Kamouraska du règlement numéro 234-2020 modifiant le règlement numéro 196 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Plus particulièrement, l'agrandissement du périmètre urbain est localisé au nord-ouest de la rue de la Ferme, de biais avec l'emplacement du Centre de développement bioalimentaire du Québec. De plus, le règlement précise que cet agrandissement ainsi qu'une partie de l'aire résidentielle située au nord-est de celui-ci constituent dorénavant une aire industrielle avec contraintes modérées.

Les personnes intéressées peuvent consulter le plan joint au règlement de concordance numéro 13-2022 en consultant l'avis d'entrée en vigueur dudit règlement, à partir de l'hyperlien qui y est contenu.

Donné à La Pocatière ce 23 novembre 2022.

Danielle Caron, OMA  
Greffière